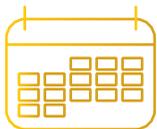


CALENDRIER TYPE D'UN PROCESSUS



- 1 -

Publication de la note de lancement de la campagne d'appel à candidature de jury diffusée en ligne et par courriel



- 2 -

Réunions de travail préparatoires sur les sujets d'écrits et grilles d'oraux



- 3 -

Réunion d'admissibilité à l'issue épreuves écrites



- 4 -

Formation des membres de jury



- 5 -

Oraux (Île-de-France) puis réunion d'admission

Pour plus d'informations,
vous pouvez
vous rapprocher :

- i -

De vos département des ressources humaines
et de l'action sociale de votre ressort

ou

De l'administration centrale :
SG/SRH-SG/SDPP/Bureau recrutement et formation

e-mail : candidaturejury.sg@justice.gouv.fr

Vous pouvez également vous reporter
aux documents disponibles en ligne

Devenez membre de jury de concours

et participez au processus
de recrutement des corps
à statut interministériel



L'ORGANISATION DES CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS



Le rôle du SG/SRH-SG/SDPP/BRFP

Le BRFP en charge de l'organisation et le pilotage des concours et examens professionnels de l'arrêté d'ouverture jusqu'à la nomination des lauréats. À ce titre, le BRFP en est le garant de la bonne tenue logistique, administrative et juridique.

Il sensibilise le jury par des actions de formation à la lutte contre les discriminations, au respect des principes de neutralité et de laïcité. Il met à disposition du jury des conditions matérielles et des appuis humains permettant de mener à bien la mission qui leur est dévolue.

Les recrutements organisés par le BRFP

Le BRFP assure le recrutement de tous les corps à statut interministériel du ministère de la justice. À ce titre, les recrutements sont les suivants :

- Adjoint administratif.
- Adjoint technique.
- Secrétaire administratif 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} grade.
- Attaché et attaché principal.
- Assistant de service social et assistant principal de service social.
- Psychologue.

PS : cette liste est susceptible de varier selon les nouvelles réformes et enjeux institutionnels.

Processus concours

Chaque concours débute par un calendrier puis un arrêté d'avis d'ouverture permettant de s'y inscrire. S'ensuit la phase de recevabilité des dossiers d'inscription puis selon les recrutements des épreuves écrites et/ou orales d'admissibilité et d'admission afin de permettre d'établir la liste des lauréats.

ÊTRE MEMBRE DE JURY AU SG DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE



Composition d'un jury et missions

Un jury se compose d'un Président(e) et d'un(e) Vice-président(e) qui appartiennent à un jury restreint appelé jury plénier. Le Président et le Vice-président pilotent et organisent le travail du jury plénier qui a pour mission d'élaborer les sujets d'écrits et d'oraux du concours. Vous évaluez les compétences professionnelles du candidat dans le cadre de mise en situations sans considération de son statut ou de ses particularités. Cette évaluation est complétée par l'analyse du dossier du candidat. Votre évaluation se fonde sur la prestation du candidat. Les critères d'évaluation mesurent l'opérationnalité du candidat dans l'emploi, aussi, vous prenez du recul par rapport à vos propres procédures de travail et perception du métier.

Quel intérêt d'être jury ?

C'est participer au service public en tant qu'employeur et apporter ses compétences, ses connaissances et son expérience de l'environnement au service de l'emploi public. C'est repérer et choisir les profils des candidats qui pourront être de futurs collaborateurs, et par là-même être au plus près du marché de l'emploi public. Approfondir la connaissance de la réglementation et des procédures de recrutement par la voie des concours et examens professionnels, mais aussi des métiers de la fonction publique. C'est contribuer de manière essentielle à la pertinence de la sélection des candidats, notamment par la maîtrise des problématiques publiques et de leur actualité. C'est être en lien avec des professionnels de terrain d'horizons variés.

Engagements et qualités des membres de jury

Les membres du jury s'engagent à respecter, d'une part, un ensemble de principes déontologiques et d'autre part, à garantir le bon déroulement des épreuves.

Les agents désireux de devenir membres de jury doivent manifester leur volonté par la voie hiérarchique au moyen de la fiche de candidature et remplir l'acte d'engagement, mis en ligne lors de l'ouverture de la campagne. Le membre de jury sélectionné en est avisé par courriel et il lui revient ensuite d'en informer sa hiérarchie.

MODALITÉS PRATIQUES ET ADMINISTRATIVES



Autorisation d'absence

La participation à un jury donne lieu à une autorisation d'absence sur présentation de sa convocation.

Prise en charge des frais de déplacements

Les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement sont à la charge de la Direction du ressort d'affectation du membre de jury.

Indemnités jury concours/examens

Les indemnités de concours sont versées au titre de la participation au jury conformément au Décret n° 2010-235 du 5 mars 2010 relatif à la rémunération des agents publics participant, à titre d'activité accessoire, à des activités de formation et de recrutement.

Comment faire acte de candidature afin de devenir membre de jury ?

Chaque année, le SG/SRH-SG/SDPP/BRFP lance sa campagne de recrutement via l'intranet et lajusticerecru.fr

Cette campagne donne un regard annuel sur l'ensemble des concours et examens organisés afin de faciliter au mieux les disponibilités à prévoir pour les futurs membres du jury et ainsi pouvoir pallier des défections éventuelles.

Formation

L'administration s'engage à proposer une formation aux membres de jury sur les techniques d'entretien en accord avec les labels diversité et égalité distribués par Afnor Certification.

